

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017

L'an Deux mil dix sept, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE, LAGNEAU, BONNIAUD, VENIAT, AUDIN, CHATEAU, JACQUELIN, MONEYRON, VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Madame DESCOINS,

ABSENTE : Madame VERNAUDON, Monsieur GARNIER, Monsieur MARTIN

POUVOIRS : Madame DESCOINS à Monsieur LEFEBVRE

SECRETAIRE : Monsieur BONNIAUD

I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2017

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017.

Aucune remarque n'est faite, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

II - Révisions des tarifs

Comme chaque année, Monsieur Le Maire explique que l'on doit réviser les tarifs de location de la Salle des Fêtes, des cantines, du cimetière, des loyers des locataires selon l'indice de référence des loyers à la date anniversaire de chaque bail.

- Le prix du repas enfant sera de 2.00€ (1.90€), le repas adulte 3.50€(3.50€).
- Les tarifs de la location de la salle des fêtes restent inchangés (tableau), ainsi que celui de location des tables et chaises (5€).
- Les tarifs du cimetière seront 150€ pour une concession (135€) et de 705€ (690€) columbarium
- Les loyers augmenteront selon l'indice de construction,
 - La Poste : 667€
 - Le Presbytère : 551€
 - Logement 1 rue de la Paix (T2): 161€
 - Logement 1 rue de la Paix (T3) : 392€
 - Logement Multiservices : 310€
 - Commerce Multiservices : 495€
- Les tarifs du centre de loisirs sans hébergements seront:
 - Tarif occasionnel : 3€00 (2.50€)
 - Tarif mensuel un enfant : 24€ (23€)
 - Tarif mensuel deux enfants : 39€ (38€)
 - Tarif mensuel 3 enfants : 46€ (45€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

III - DM pour le paiement de la formation de FLORENCE LAFORT

La Direction de la Jeunesse et des Sports ne reconnaissant plus le diplôme de Madame LAFORT Florence car il est incomplet, oblige celle-ci à refaire une nouvelle formation complète de BAFD.

Cette dernière ayant eu lieu à Clermont Ferrand, du 13 au 24 novembre 2017, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lui rembourser tous les frais de missions occasionnés (frais routes, péages, repas soir...) et que l'on fasse une décision modificative pour effectuer le paiement.

IV -Remboursement des frais d'hébergement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les frais d'hébergement de Madame LAFORT Florence ont été avancé par Monsieur BONNIAUD Dominique pour un montant de 360€ sur ses deniers personnels.

Après en avoir, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser la somme de 360€ à Monsieur BONNIAUD Dominique.

V - Dématérialisation des Actes avec la plateforme S2LOW

Monsieur Le Maire explique que de plus en plus on nous demande de dématérialiser. On nous propose d'adhérer à la plateforme S2LOW pour la mise en ligne des Actes telle que les délibérations,...

Cette adhésion a un coût de 64€ HT par an et 50€ HT pour la clé avec une validité de 3ans.

Après en avoir, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que l'on adhère à la plateforme S2LOW pour la dématérialisation des Actes.

VI-Révision du tableaux des effectifs

Suite au changement des intitulés des postes en janvier 2017, le Conseil Municipal doit revoir les catégories de postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les rectifications du tableau des effectifs et à la nomination de la secrétaire.

Monsieur BONNIAUD Dominique demande à ce que la Commune emploie pendant quelques heures, de temps en temps, quelqu'un pour aider l'employé communal surtout pour suivre et entretenir les chemins communaux. Il sera proposé à Monsieur LOSSON Alexandre, s'il le souhaite toujours de travailler de temps en temps avec Monsieur BERNARDIN Florian.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur BONNIAUD Dominique.

VII-Contrats tarifaires des photocopieurs

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat tarifaire des photocopieurs a été mis en concurrence avec une autre société.

Suite à leur proposition tarifaire respective, il est ressorti que la Société DACTYL BURO est beaucoup plus avantageuse et moins chère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Le Maire signe le contrat avec la Société DACTYL BURO.

VIII- Questions diverses

Il est rappelle au Conseil Municipal que la participation de la Commune au SDIS est de 11116€ par an et que l'évolution des statuts et des compétences du SDIS risquent de changer.

Une demande de Madame COULON Cécile pour la classe maternelle, de l'achat de deux jardinières, de ballons, de pendules...

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les demandes de Madame COULON Cécile.

Désormais les répétitions de la Dance Country se feront dans la salle de motricité.

La cérémonie des vœux aura lieu à la salle des fêtes le jeudi 28 décembre 2017, comme d'habitude apéritif et diner ensuite.

L'égout rue du Bourbonnais est réparé. En prévision des travaux 2018, des devis seront demandés pour enlever et remplacer les arbres morts place de l'église, La suppression de la haie du terrain de tennis, de bétonner le dessous de la salle des fêtes et un devis sera demandé pour la toiture de la buanderie du logement de l'ancienne poste.

Un caniveau en béton sera fait afin d'éloigner les eaux pluviales rue de l'Abron en face de Monsieur et Madame CHATEAU.

Monsieur Le Maire félicite ceux qui ont décoré les sapins de Noël et remercie les donateurs des arbres.

Plus de questions

La séance est levée à 21h30.